

## Beiträge zu Metternichs Stellungnahme im Kölner und Posener Mischehenkonflikt.

Von Manfred L a u b e r t, Berlin W 30, Landshuter Straße 23.

Es ist bekannt und schon von Treitschke in großen Zügen herausgearbeitet<sup>1)</sup>, daß Metternich sich in die Streitigkeiten, in die Preußen wegen des Mischeheproblems gegen Ende der 30er Jahre des 19. Jahrhunderts mit der römischen Kurie verwickelt wurde, einzuschalten wußte, dabei indessen eine durchaus zweideutige Haltung einnahm und durch seine unaufrichtigen Ratschläge die Entschlüsse des Berliner Hofes stark beeinflußt und die Niederlage des Staates mit verschuldet hat. Belege hierfür sind hinsichtlich des Posener Streites von mir<sup>2)</sup>, hinsichtlich des Kölner von Bibl<sup>3)</sup> bereits veröffentlicht worden.

Wertvolle Ergänzungen hierzu bieten zwei Immediatberichte des preußischen Gesandten in Wien, Grafen Maltzan<sup>4)</sup> deren erster, aus Wien selbst, v. 21. Juni 1838, die Überschrift trägt:

«Explications de Mr. le Pr. de Metternich sur la manière de terminer l'affaire de Cologne.»

Der Fürst, der lange Zeit nicht über den Fall mit dem Grafen gesprochen hatte, fragte ihn vor einigen Tagen: Was glauben Sie, daß man in Berlin tun wird infolge der letzten Noten des Heiligen Stuhls? Auf die Erwiderung, daß Maltzan es nicht wisse, fuhr er fort:

«Vous ne pouvez rester dans cet état indéci, dans lequel Votre Gouv't. se trouve vis-à-vis de celui de Rome; il faut une position claire et nette; il faut le retour à la confiance mutuelle et aux bonnes relations.»

1) Dt. Gesch. IV, 4. A. 695 ff. Vgl. auch Maltzans Berichte vom 26. April 1838 und 21. April 1839 bei Stern, Gesch. Europas usw. V, 437 ff. und den dortigen Text.

2) Beiträge zum Posener Mischehenstreit. Hist. Vierteljahrsschrift Bd. 24, 64—76.

3) Der Kölner Kirchenstreit und Metternich. Forsch. z. Brandenb. u. Preuß. Gesch. Bd. 42, 78—92.

4) Die Berichte stammen aus dem Besitz des Legationsrats a. D. Heinrich Küpfer, der als Stiefsohn eines Grafen v. d. Goltz mit Maltzan, dem Gatten einer Auguste Gräfin v. d. Goltz, in enger Fühlung stand. Sie sind mir von dem verstorbenen Herrn Heinrich Grafen v. d. Goltz, Heinrichsfelde (Czaycze) im Kreis Wirsitz, früher zur Benutzung überlassen worden. — Maltzan lebte, wie andere an gleicher Stelle vorhandene Schreiben zeigen, mit dem österreichischen Staatskanzler in bester, auf seiner Seite freilich geradezu in unwürdige Unterwürfigkeit ausartender Harmonie.

Sans doute, repris-je, que ma Cour ne veut pas autre chose que celui; or, si celle de Rome partage les mêmes sentiments, qu'elle agisse alors dans ce sens, car c'est à elle à faire disparaître la dernière pierre d'achoppement (Anstoß) qui reste encore sur le terrain litigieux; enfin qu'elle nous débarrasse de l'Archevêque de Cologne. Selon moi, poursuivis-je, le Gouv't. du Roi se trouve dans une position fort avantageuse. L'administration régulière du diocèse de Cologne est assurée; l'esprit public est calme et confiant dans les intentions du Gouv't.; il me semble donc que ce dernier est parfaitement à même de pouvoir attendre paisiblement le débrouillement de certaines complications que l'obstination du St. Siège se plut à créer.

« Vous Vous trompez », m'interrompit brusquement le Prince, « si Vous croyez que la position des choses est telle que Votre Gouv't. puisse se borner à une attitude purement contemplative. Votre position exige au contraire de l'action. Le calme dans les esprits, dont Vous parlez, n'existe pas. La Population catholique est agitée; elle ne se portera, à la vérité, ni à des émeutes, ni à la révolte, mais elle est méfiante, elle est aliénée. Il se peut que les rapports des autorités locales ne représentent pas l'état des choses sous ces couleurs, mais croyez-moi, il en est ainsi. Que Votre Gouv't. suive mon conseil qu'il profite des dernières notes du Gouv't. Pontifical pour y rattacher une nouvelle négociation, qu'il s'explique avec franchise et confiance, qu'il dise à Rome: nous voulons mutuellement l'ordre et la paix; Vous exigez le rétablissement de l'Archevêque de Cologne dans ses fonctions, spirituelles, nous lancerons cette demande, mais Vous concevrez à Votre tour que nous ne pouvons point la réaliser. Voyons comment nous pouvons nous arranger, et une fois arrivé à ce point » termina Mr. le Pr. de Metternich: « comptez sur la modération et l'esprit éclairé du Cabinet romain, comptez de plus sur mes efforts qui, je l'espère, ne restent point infructueux ».

Par ce qui précède je m'empresse, Sire, de reproduire aussi fidèlement que ma mémoire me le permet, les formules dont Mr. le Chanc. de C. et d'E. <sup>5)</sup> s'est servi pour m'expliquer sa pensée, convaincu que je suis que c'est là le sens dans lequel S.A. s'expliquera à Teplitz <sup>6)</sup> et croyant qu'il est de mon devoir d'en prévenir V. M. qu'Elle connaisse d'avance les intentions de Mr. le Chanc. Imp.

Un but constant du Prince est celui de se faire le centre de toute action politique. Nul doute que ce but préside aussi en partie à la pensée qu'il a bien voulu me développer, mais je suppose que c'est surtout aujourd'hui le désir d'applanir promptement les différences entre la Prusse et Rome qui le fait agir dans ce sens, et voici la raison: Le parti exalté catholique est maintenant, au moins en Autriche, en grand émoi, envisageant les dernières notes du St. Siège au Cabinet de Berlin et notamment la reconnaissance de Mr. Hüsgen <sup>7)</sup> comme vicaire général, comme une concession et un acte de faiblesse, duquel il résultait finalement que la Prusse reste debout sur la brèche. Mr. le Prince de Metternich s'efforce de proclamer le contraire

5) de Cour et d'État.

6) Dort stand für den Juli ein Zusammentreffen Friedrich Wilhelms III. mit Metternich bevor.

7) Nach Verbringung des Kölner Erzbischofs Frhrn. v. Droste auf die Festung Minden hatte das mit ihm zerfallene Domkapitel den Domvikar H. zum Verweser gewählt, wogegen Gregor XVI. keinen Widerspruch erhob.

et de prouver que le St. Siège n'a fait qu'agir avec suite, logique et prudence; mais la voix de S. A. ne parvient pas à détruire cette opinion; elle s'accrédite au contraire de plus en plus et comme il s'y joint encore celle que le Cabinet de Rome n'a agi dans cette occurrence que sous l'influence de celui de Vienne, Mr. le Chan. Imp. sent qu'il est aujourd'hui de son propre intérêt d'étouffer le plus promptement possible un feu qu'il a su si bien attiser ».

Der zweite Bericht aus Meran vom 19. Oktober 1938 lautet:

« Sire! Le jour de mon départ de Venise, Mr. le Pce. de Metternich m'annonça que le Cte. de Lützow <sup>8)</sup> allait retourner par Turin à Rome, où il arriverait au plus tard le 27. octobre, époque à laquelle le Cardinal Lambruschini <sup>9)</sup> comptait également être de retour dans cette capitale.

S. A. m'annonça ensuite que Mr. de Lützow remettrait au St. Siège une dépêche le préparant à des ouvertures verbales, dont Mr. l'ambassadeur était chargé relativement à l'allocution du 13. Spbre. <sup>10)</sup>. Quant à ces ouvertures elles apprendraient au St. Siège, selon l'assurance du Pce. que le cabinet de Berlin avait préparé des explications franches et amicales, concernant les affaires de Cologne et de Posen, que l'allocution les avait annulées et qu'elle détruisait donc sans rimes ni raison un précieux moyen de rapprochement. Ici, Mr. de Lützow a l'ordre de faire suivre une critique de l'allocution faisant ressortir son intempestivité et le mal qu'elle fait à la Cour de Rome que Mr. l'Ambassadeur invitera finalement de s'expliquer soit sur les effets qu'elle attend de l'allocution soit sur ses intentions futures, afin que le cabinet de Vienne puisse répondre à celui de Berlin auquel il s'était posé garant pour les bonnes et conciliantes dispositions du St. Siège.

A cette occasion Mr. le Chancelier Ipl. <sup>11)</sup> voulut bien ajouter que, plus il méditait sur la position actuelle des deux partis, plus il devait condamner Rome et admirer Berlin, qu'en s'expliquant même après la publication de l'allocution envers S. A. quoique confidentiellement, avec calme et franchise sur ses intentions, refoulait tous les torts sur Rome.

Je n'ai point trouvé, Sire, en Mr. de Lützow la modération et l'impartialité que la renommée se plaît à lui attribuer. Au contraire j'ai trouvé en lui un esprit de zélate (!) catholique, car tandis que Mr. le Pce. de Met. blâme l'allocution, lui la défend la trouvant commendée par les circonstances et même fort modérée. Je ne cachais point à Mr. le Chanclr. Ipl. l'impression qu'avait produit sur moi Mr. de Lützow, à quoi S. A. me répliqua que je me trompais et que Mr. l'Ambassadeur pensait comme lui.

En effet se pourrait-il qu'il n'y eut moins de divergence d'opinion qu'il me paraît entre Mr. le Pce. de Metternich et Mr. de Lützow, mais qu'il y eut d'une part plus de dissimulation que de l'autre.

8) Rud. Graf v. L., österr. Gesandter in Rom.

9) Luigi L., seit 1836 Staatssekretär des Auswärtigen bei der römischen Kurie.

10) In dieser nahm der Papst den Erzbischof von Gnesen-Posen, M. v. Dunin, eifrig in Schutz, nachdem dieser in zwei Hirtenbriefen seiner Geistlichkeit unter Bruch des bisherigen gesetzlichen Verfahrens die Einsegnung von gemischten Ehen ohne Versprechen der katholischen Kindererziehung ebenfalls untersagt hatte.

11) Impérial.

Je ne puis terminer ces lignes, Sire, sans y ajouter le récit d'un événement caractérisant plus que bien autre chose la faiblesse de Mr. le Pce. de Mett. vis-à-vis des exigences du Clergé catholique.

Dans une commune faisant partie de l'Évêché de Venise une femme quitta son mari immédiatement après la bénédiction nuptiale, mais avant la consommation du mariage, et alla se réfugier dans un couvent. Le mari réclama, mais l'Évêque se fondant sur un ancien précepte refusa son extradition, ce qui fit que le mari porta plainte devant les tribunaux qui ordonnaient que la femme fut rendue à son mari. De là donc conflit entre les pouvoirs spirituels et temporels et recours auprès du Ministère Impl., lequel selon le conseil de Mr. le Ch. de Cour et d'État aurait, pour éviter un soi-disant embarras avec le Clergé, à se prononcer en faveur du dernier et tâcher d'apaiser le mari.

Ce fut S. A. elle-même qui m'apprit le fait et le conseil.

Je suis etc. ».

Interessant ist in den Berichten unter anderem der Skeptizismus, mit dem selbst ein so warmer Verehrer Metternichs wie Maltzan die Aufrichtigkeit des Fürsten beurteilt. Um so weniger wird man, worauf schon Bibl hingewiesen hat, mit Srbik von einer „ehrlichen Neutralität“ in Wien reden dürfen (a. a. O. 88).